



Inventaire avant tutelle

Par Visiteur

Bonjour,
ma mère sera placée sous tutelle. J'ai compris qu'un inventaire du contenu de sa maison sera réalisé. Or, j'ai encore des affaires chez elle, dont 2 meubles qu'elle m'a donné (oralement) et que je n'ai pas encore pu déménager (je suis loin et en appartement). Comment faire pour qu'ils ne soient pas inscrits dans l'inventaire concernant ma mère? (car si j'ai bien compris : plus rien ne sort après cet acte). Dois-je mettre une étiquette avec mon nom sur les meubles? ou dois-je les bouger avant qu'ait lieu l'inventaire? sachant que tout ce qui se passe chez elle est épié? leur valeur marchande totale est je pense de moins de 500 euros mais ils ont une grande valeur sentimentale pour moi.

Merci beaucoup pour votre aide

EL